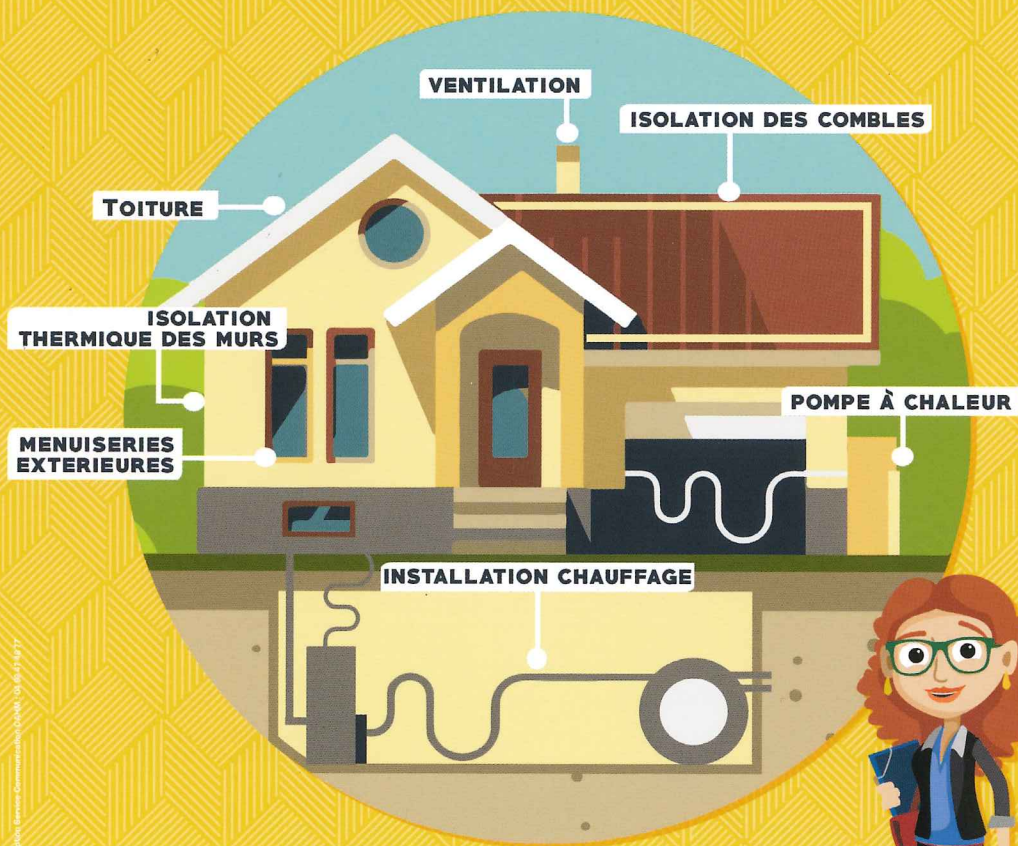


OBJECTIF RÉNOV'

AIDES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LES PROPRIÉTAIRES



CONTACT :
04 67 21 31 30

OBJECTIF RÉNOV'



Quels travaux ?

Les travaux dans votre logement qui permettent de réaliser des économies sur vos factures d'énergie : changement de chauffage, isolation des combles, des murs, des planchers, menuiseries double vitrage, ventilation mécanique contrôlée...

Ils doivent permettre de réduire la consommation énergétique de votre logement de 25% si vous êtes propriétaire occupant et de 35% si vous êtes propriétaire bailleur.

Quelles aides ?

• Pour les propriétaires occupants :

→ Pour un projet complet, jusqu'à 65% de subventions de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) et de l'agglomération Hérault Méditerranée, un éco-chèque de la Région Occitanie de 1 500€, le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro et les aides des caisses de retraite.

→ Pour un projet simplifié, jusqu'à 50% de subventions avec un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

• Pour les propriétaires bailleurs :

→ Jusqu'à 45% de subventions + des primes de 1500€ et 2000€ (Anah+Agglo), l'éco-chèque Région de 1 000€ par logement, cumulables avec le dispositif de défiscalisation Borloo ancien.

Quelles conditions ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Il doit être occupé à titre de résidence principale.
- Les travaux doivent être réalisés par un ou des professionnels du bâtiment.
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant d'avoir déposé un dossier de demande d'aides.
- Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants.
- Les propriétaires bailleurs devront conventionner le logement avec l'Anah pour pratiquer un loyer maîtrisé.

Tout au long de votre projet, vous êtes accompagné par l'équipe Urbanis, missionnée par l'agglomération, au niveau administratif, technique et financier.

Contact

→ Tél. 04 67 21 31 30

✉ maisonhabitat@agglohm.org

→ Démarche en ligne facile pour les propriétaires occupants sur : <https://monprojet.anah.gouv.fr>

